



Vente immobilière

Par fabbert

Dans le cadre d'une vente immobilière, nous avons appris le jour où nous devons signer notre crédit, que le bien était passé sous hypothèque judiciaire 10 jours auparavant.
Nous n'avons donc pas signé au niveau de la banque, la banque ayant échangé lors de l'appel a donc les éléments de la situation.

L'hypothèque judiciaire est due au fait que la vendeuse est en conflit avec un ancien acheteur (bien vendu auparavant). la situation entre les deux parties est très tendue.

De notre côté, nous devons obtenir le financement du bien mi-octobre au plus tard (La banque est ok pour la signature) afin de respecter les engagements du compromis.

La vente est prévue mi décembre et l'audience concernant l'hypothèque une semaine avant.

l'agence nous confie que la vente n'est pas annulée.

Nous sommes perdus par rapport à cette vente, nos craintes sont au niveau du crédit (frais de dossier, remboursement du crédit, de l'assurance), des frais de notaire, du courtier, Si les choses ne se font pas et combien de temps peut-on rester coincés ? De plus nous sommes locataires, la question du préavis de 3 mois se posera aussi afin de ne pas payer un loyers et l'échéance du crédit...

Merci de vos retours

Par yapasdequoi

Bonjour à vous aussi.

Vous n'avez pas votre propre notaire ? C'est mieux que d'écouter le seul son de cloche de l'agence...

Tant que l'hypothèque n'est pas levée, la vente ne peut pas se faire.

Soit elle est levée rapidement et vous pourrez signer comme prévu...

Soit c'est compliqué et peut prendre des mois ... des années ? et vous pouvez décider de vous désister en demandant même une indemnisation.

Par Risto

C'est vraiment une situation compliquée, et je comprends que vous soyez stressés. L'hypothèque judiciaire peut en effet bloquer la vente si le conflit n'est pas résolu à temps. Ça vaut la peine de consulter un notaire pour bien comprendre les impacts et [\[url=http://https://3j-promotion.fr/\]voir\[/url\]](http://https://3j-promotion.fr/) s'il existe des solutions dans le compromis. N'hésitez pas non plus à en parler à votre banque et à votre courtier pour clarifier les conditions de remboursement des frais si ça se complique. Quant au préavis de votre location, peut-être pouvez-vous demander un peu de flexibilité pour éviter de payer un loyer et un crédit en même temps. Bon courage !